CABINET TABONI
FONCIÈRE NIÇOISE ET DE PROVENCE - AGENCE SIM

DEPUIS LE 1ER JANVIER 1987 LES HONORAIRES DES PROFESSIONNELS IMMOBILIERS SONT LIBRES

Néanmoins, et en vertu de l'arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix, les professionnels sont tenus d'afficher dans chaque vitrine et à l'entrée de leur établissement, d'une façon visible de la clientèle, les prix des prestations qu'ils assurent.

MONTANT DES HONORAIRES DEPUIS LE 31 MARS 2017

TRANSACTION IMMOBILIERE

Jusqu'à ……....49 999 €*	Commission forfaitaire de…… 5 000€
De ……..50 000 € à 99 000 €	Commission (du prix de vente)……..7%
De……...100 000 € à 299 999 €	Commission (du prix de vente)……..6%
Au-delà de …….300 000 €	Commission (du prix de vente)……..5%
Forfait Parking / Garage	Commission forfaitaire de…… 2.000€
Transaction immobiliere sur murs commerciaux	Commission (du prix de vente)……. 9%

ESTIMATION : 150€(*)

(*) Pour tout mandat de vente : ESTIMATION OFFERTE